

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **179/2022/CAB**
Conseil d'administration du 16 décembre 2022 :

Sujet : Don d'ouvrages sortis des collections à la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 3

Fait à Limoges, le 16 décembre 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2022.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*